



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Béziers pour la création d'une unité hospitalière spécialement aménagée et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Béziers pour la création d'un centre de rétention administrative, sur la commune de Béziers.

Il sera procédé du vendredi 22 août 2025 à 9h00 au mercredi 10 septembre 2025 à 17h00, soit durant 20 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à :

- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Béziers pour la création d'une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA),
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Béziers pour la création d'un centre de rétention administrative (CRA), sur la commune de Béziers.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée de :

Président : Monsieur Jean-Pierre CHALON, Ingénieur général des Ponts, des eaux et forêts, honoraire,
Assesseurs : Monsieur Georges LESCUYER, Ingénieur retraité et Monsieur Jean-Claude MONNET, Militaire en retraite,
Suppléant : Monsieur Philippe MALAGOLA.

La personne responsable du projet d'UHSA auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Bruno OBLE, directeur des services techniques et biomédicaux, Centre Hospitalier de Béziers, téléphone : 04 67 35 79 92 – mail : bruno.oble@ch-beziers.fr.

La personne responsable du projet de CRA auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Zelda ANSEL, cheffe de projet immobilier, SGAMI Sud, téléphone : 05 34 55 48 72 – mail : zelda.ansel@interieur.gouv.fr.

Dossier d'enquête :

Le dossier comprenant notamment les deux décisions de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de la mission régionale d'autorité environnementale émises le 11 juin 2025, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 22 août 2025 à 9h00 au mercredi 10 septembre 2025 à 17h00 :

- en mairie annexe de Béziers, caserne Saint-Jacques, 1^{er} étage - Département de l'Urbanisme, Rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie, 34500 Béziers, siège de l'enquête ; les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-cra-uhsa-beziers/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement – téléphone : 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du vendredi 22 août 2025 à 9h00 au mercredi 10 septembre 2025 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie annexe de Béziers, siège de l'enquête, à l'adresse et aux horaires susvisés ;

- par correspondance à la commission d'enquête :

Monsieur le Président
Enquête publique « CRA et UHSA à Béziers »
Mairie annexe de Béziers - caserne Saint-Jacques
1^{er} étage - Département de l'Urbanisme
Rampe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie
34500 Béziers

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-cra-uhsa-beziers/>

- par voie électronique à l'adresse suivante :

cra-uhsa-beziers@democratie-active.fr

- auprès des commissaires enquêteurs qui recevront les observations et propositions du public lors de leurs permanences en mairie aux horaires suivants :

Commune	Permanences
Mairie annexe de Béziers - caserne Saint-Jacques, 1 ^{er} étage - Département de l'Urbanisme, Rampe du 96 ^{ème} Régiment d'Infanterie 34500 Béziers, siège de l'enquête	- vendredi 22 août 2025 de 9h00 à 12h00 - jeudi 28 août 2025 de 14h00 à 17h00 - vendredi 5 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 - mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Ils pourront également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée au secrétariat du Département de l'Urbanisme de la mairie de Béziers (adresse susvisée).

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences des commissaires enquêteurs se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie annexe de Béziers. Les commissaires enquêteurs recevront au maximum 2 personnes à la fois.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables en mairie de Béziers et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Béziers pour la création de l'UHSA, pourra être prononcée ou refusée par le directeur général du centre hospitalier de Béziers.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Béziers pour la création du CRA, pourra être prononcée ou refusée par le préfet.